

De vers District de Paas sur environ quarante brasses de
largeur. Il s'étend aussi depuis la grande route jus qu'à
environ de la montagne sur environ cent quarante brasses.
Cesmata a Pomare est le vrai propriétaire de ce terrain.
Signé: Cesmata a Pomare.

32 *Uspetuna*. S'étend depuis *Uspetuna* jusqu'à *Atipare*
sur environ vingt sept brasses. Il s'étend aussi depuis
la plage jus qu'à la grande route sur environ soixante
cinq brasses. *Pihavaa a Teota* est le vrai propriétaire de ce
terrain.
Signé: *Pihavaa a Teota*.

33 *Uasaiterua*. S'étend depuis la limite du terrain
d'*Utupre* jus qu'à celle de *Cesmata a Pomare* sur environ
quarante brasses de largeur. Il s'étend aussi depuis la grande
route jus qu'à la limite du terrain de *Teota a Pihavaa* sur environ
vingt six brasses. *Uasaiterua a Opunua* est le vrai propriétaire de ce
terrain.
Signé: *Uasaiterua a Opunua*.

34 *Uspetunavita*. S'étend depuis *Uspetunavita* jus-
qu'à le terrain d'*Opunua*, sur environ quatre cent brasses.
Il s'étend aussi depuis la limite du terrain d'*Utupre* jus qu'à
celle de *Cesmata a Pomare*, sur environ quarante brasses.
Pihavaa a Teota est le vrai propriétaire de ce terrain.
Signé: *Pihavaa a Teota*.

35 *Uasaiterua*. S'étend depuis la grande route jus qu'à
Uasaiterua sur environ sixante six brasses. Il s'étend depuis
le terrain d'*Opunua* jus qu'à celle de *Cesmata a Pomare*
sur environ quinze brasses. *Uasaiterua a Uasaiterua*
est le vrai propriétaire de ce terrain.
Signé: *Uasaiterua a Uasaiterua*.